



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100665

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Association Centre Culturel et Touristique du Vin. Avenant
N°2 à la convention de partenariat 2010. Subvention.
Décision. Autorisation.***

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé de lancer le projet de création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin afin de doter les deux principales filières économiques de la région, que sont le vin et le tourisme, d'un équipement d'envergure. Celui-ci devrait voir le jour en 2014 dans le quartier des Bassins à Flot.

Par délibération n°20090496, en date du 28 septembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à créer, avec la CUB, le CIVB, le Conseil Régional d'Aquitaine et la CCIB, l'association Centre Culturel et Touristique du Vin (CCTV).

Lors de sa séance du 26 avril 2010 (délibération n° 20100203), le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat 2010 avec l'association, avec l'octroi d'une subvention de 55 547 € correspondant aux actions de l'association de décembre 2009 à juillet 2010.

Après examen des divers montages juridico-financiers appropriés pour mener à bien cette opération, il a été convenu que la Ville soit maître d'ouvrage de ce futur équipement structurant tout en perpétuant la structure associative regroupant l'ensemble des partenaires du projet, dans un rôle de conseil à la maîtrise d'ouvrage lors du processus opérationnel.

Pour la période d'août à décembre 2010, le budget prévisionnel de l'association s'établit à 312 876,85 € TTC, avec une participation de 17 220,72 € de la Ville d'ores et déjà arrêtée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2010 (délibération n°20100496), laquelle pouvait être revue à la hausse dans le cas où l'un des partenaires territoriaux envisagés ne confirmait pas son adhésion avant la fin de l'année 2010.

Aujourd'hui, ni la Région Aquitaine, ni le Département de la Gironde n'ont souhaité pour l'instant confirmer leur participation financière à cette association.

Afin de palier cette absence et permettre le fonctionnement de l'association, il est proposé le versement d'une subvention complémentaire de 156 388,44 € à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat 2010 ainsi que le budget correspondant aux actions de l'association sur la période d'août à décembre 2010.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2010,
- décider le versement de la subvention complémentaire de 156 388,44 € à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET
L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET TOURISTIQUE DU
VIN

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par délégation par M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, chargé de l'emploi, du développement économique, de la recherche et de l'enseignement supérieur, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue à la Préfecture le

Et

L'association Centre Culturel et Touristique du Vin, représentée par M. Alain JUPPE, Président du Conseil d'Administration,

EXPOSE

Afin de doter les deux principales filières économiques de la région que sont le vin et le tourisme d'un équipement d'envergure, la Ville de Bordeaux a décidé de lancer le projet de création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin avec le concours du Conseil Régional d'Aquitaine, du Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

L'association Centre Culturel et Touristique du Vin a été créée afin de mener à son terme le projet et apporter conseil et assistance au maître d'ouvrage tout au long du processus opérationnel.

CONSIDERANT

Afin de soutenir la réalisation des objectifs, la Ville de Bordeaux et l'association CCTV ont signé une convention en date du 29 avril 2010.

Une subvention de 55 547 € a été votée et versée pour les actions de l'association de décembre 2009 à juillet 2010.

Un avenant n°1 a été signé le 5 octobre 2010 portant sur le versement d'une subvention complémentaire de 17 220,72 € pour la période d'août à décembre 2010, participation qui pouvait être revu à la hausse dans le cas où l'un des partenaires territoriaux se désengageait du projet.

A ce jour, ni la Région Aquitaine, ni le Département de la Gironde n'ont pour l'instant souhaité confirmé leur participation au projet, situation qui génère un complément financier à apporter par la Ville pour le bon fonctionnement de l'association et objet du présent avenant.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise à disposition de moyens

Pour la période d'août à décembre 2010, le budget prévisionnel de l'association s'établit à 312 876,85 € TTC (annexé au présent avenant).

Après une participation de 17 220,72 € de la Ville convenu par voie d'avenant n°1 en date du 5 octobre 2010, une subvention complémentaire de 156 388,44 € est attribuée à l'association.

Article 2 : Mode de règlement

La subvention complémentaire de 156 388,44 € € pour 2010 sera créditée au compte de l'association Centre Culturel et Touristique du Vin n° 13306 00160 00064463156 78, établissement Crédit Agricole d'Aquitaine, après signature de la présente convention.

Article 3 : Durée de validité

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

Article 4 :

Les autres articles de la convention signée le 29 avril 2010 restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association Centre Culturel et Touristique du Vin,
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Alain JUPPÉ Président

ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET TOURISITIQUE DU VIN
BUDGET PREVISIONNEL AOUT - DECEMBRE 2010

DEPENSES AOUT - DECEMBRE 2010	MONTANT €			RECETTES AOUT - DECEMBRE 2010	MONTANT €		
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
Matériels et mobilier de bureau et informatique	2 000,00	392,00	2 392,00	Subventions des membres fondateurs			
Achat études et prestations de services							
AMO Marque	7 500,00	1 470,00	8 970,00	Subvention CUB			17 220,72
Etudes de programmation	26 230,00	5 141,08	31 371,08	Subvention Mairie de Bordeaux			156 388,44
AMO Ingénierie Projet	2 500,00	490,00	2 990,00	Subvention Mairie de Bordeaux			17 220,72
Assistance juridique	4 000,00	784,00	4 784,00	Subvention CIVB			17 220,72
Fournitures non stockables	2 000,00	392,00	2 392,00	Subvention CCIB			17 220,72
Fournitures administratives	4 500,00	882,00	5 382,00				
Locations immobilières	13 250,00		13 250,00				
Entretien et réparation	1 471,90	288,49	1 760,39	FEDER (% total)	28,00%		87 605,53
Assurances	0,00		0,00				
Documentations	3 000,00	588,00	3 588,00				
Rémunérations intermédiaires et honoraires		0,00	0,00				
Cabinet comptable	1 500,00	294,00	1 794,00				
Commissaire aux comptes	0,00	0,00	0,00				
Communication et site	5 750,00	1 127,00	6 877,00				
Déplacements, missions et réceptions	18 000,00		18 000,00				
Frais postaux	500,00	98,00	598,00				
Téléphone et internet	3 000,00	588,00	3 588,00				
Taxes sur les salaires	9 658,00		9 658,00				
Salaires bruts	136 996,60		136 996,60				
Charges sociales	55 313,88		55 313,88				
Stagiaires	1 668,00		1 668,00				
Frais de banque	1 503,89		1 503,89				
TOTAL DES CHARGES	300 342,27	12 534,57	312 876,85	TOTAL DES PRODUITS			312 876,85

04/10/2010

